

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260407-DLB08_07042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

NOMENCLATURE : 5 - 3

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE LENS
"ERNEST SCHAFFNER" - DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

L'article R. 6143-3 du Code de Santé Publique relatif à la composition du conseil de surveillance des établissements publics de santé stipule que pour les établissements de ressort communal, les conseils de surveillance sont composés, par arrêté du directeur de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), de 15 membres, et que la représentation de la commune siège est assurée par :

- le maire de la commune ou le représentant qu'il désigne,
- un autre représentant de la commune.

Il vous est donc proposé de procéder à la désignation du représentant de la Ville de LENS au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de LENS "Ernest SCHAFFNER".

Etaient candidats :

- Pour la liste "LENS TOUJOURS"

Monsieur Pierre MAZURE

- Pour la liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"

Monsieur Bruno CLAVET

Avec l'accord unanime de l'assemblée, il est procédé au vote à mains levées.

Les résultats du scrutin sont :

INSCRITS : : 39
VOTANTS : : 39
ABSTENTIONS : : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 39

Ont obtenu :

Candidat de la liste "LENS TOUJOURS"

Monsieur Pierre MAZURE..... 30 voix

Candidat de la liste "ENSEMBLE, SAUVONS LENS !"

Monsieur Bruno CLAVET..... 9 voix

Monsieur Pierre MAZURE recueillant la majorité des suffrages exprimés est désigné pour représenter la commune au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de LENS "Ernest SCHAFFNER".

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La secrétaire de séance,



Mélissa PETERSEN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 9 AVRIL 2026

=====

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 31 mars 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, MM. NYCZ, DAUBRESSE, Mme ROPERTO, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etait excusée :

Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Mélissa PETERSEN, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.